FFR
LIGUE RÉGIONALE
BRETAGNE

POUVOIR

Pour représenter l'Association à la 24ème Assemblée Générale Financière de la Ligue Régionale Bretagne de Rugby du samedi 29 novembre 2025 à Pontivy

Le Président de l'Association :

représentant voix, dûment mandaté par son Association, donne tous pouvoirs pour assister à **l'Assemblée Générale Financière du samedi 29 novembre 2025 à Pontivy** et prendre part à toutes délibérations, votes et scrutins à :

M, régulièrement licencié à la FFR au sein de la même Association.

Fait à : Signature
*(devant être précédée de la mention : **« Bon pour pouvoir »**)*

Le : **Cachet du club obligatoire**

✂ ----------

FFR
LIGUE RÉGIONALE
BRETAGNE

PROCURATION

1 procuration/club uniquement (article 8-2 des statuts de la Ligue)

Pour représenter le Président de l'Association à la 24ème Assemblée Générale Financière de la Ligue Régionale Bretagne de Rugby du samedi 29 novembre 2025 à Pontivy

Le Président de l'Association :

représentant voix, dûment mandaté par son Association, donne procuration pour assister à **l'Assemblée Générale Financière du samedi 29 novembre 2025 à Pontivy** et prendre part à toutes délibérations, votes et scrutins à :

M, régulièrement licencié à la FFR dans une

autre Association de la Ligue Régionale, au club de :

et mandaté par ce dernier pour participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Régionale Bretagne de Rugby.

Fait à : Signature
*(devant être précédée de la mention : **« Bon pour procuration »**)*

Le : **Cachet du club obligatoire**